



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission	24 Août 2018
N° de document	10010004EU_en
Révision	1
Date de révision	24 Août 2018

DIAMOND DAZZLE STIK

Modèle N°: 775EU, 777EU

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom de la marque : Diamond Dazzle Stik

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyeur de bijoux

1.2.2. Uses advised against

Pas d'informations supplémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Connoisseurs Products Corporation
17 Presidential Way
Woburn, MA 01801-1040
<http://www.connoisseurs.com>

Fournisseur de l'UE:

Goodman Brothers
32 Jarvis Gate
Sutton St. James
Spaulding
Links, PE12 OEP
United Kingdom 44 (0) 1223 828718

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec: 1 (703) 527-3887 (24 hrs)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 Mélanges/ Substances : SDS UE 2015 : Conformément au Règlement (UE) 2015/830 (REACH Annexe II)

Non classé

Effets indésirables physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Not applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur du produit	%	Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008
Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C10-16, sels d'ammonium	(CAS-N°.) 68081-96-9 (CE- N°.) 268-364-5	2.8	Eye Irrit. 2, H319
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-undécyl-.oméga.-hydroxy-	(CAS- N°.) 34398-01-1 (CE- N°.) 500-084-3	1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral de la mention de danger : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Mesures générales de premiers secours : Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Mesures de premiers secours après inhalation : Faire respirer de l'air frais à la victime. Laisser la victime se reposer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Mesures de premiers secours après contact cutané : Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- Mesures de premiers secours après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Mesures de premiers secours après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Non compté présenter un risque significatif dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ininflammable. Ne devrait pas présenter de risque d'incendie/d'explosion dans des conditions normales d'utilisation.
- Danger d'explosion : Aucune connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre le feu : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés. Être prudent lors de la lutte contre un feu chimique quel qu'il soit. Empêcher les eaux d'extinction d'entrer en contact avec l'environnement.
- Équipement de protection pour les pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Faire évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir au personnel en charge du nettoyage les équipements de protection adéquats.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone concernée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute entrée dans le réseau d'égout ou de distribution d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Sur terre, balayer ou pelleter dans des conteneurs appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, référez-vous à la rubrique 13. Se rapporter aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Precautions for safe handling : Lire l'étiquette avant utilisation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains et les autres parties de la peau exposées, à l'aide d'un savon doux et d'eau, avant de manger, de boire, de fumer et en quittant le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Storage conditions : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

L'Autriche	MAK (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fraction inhalable)
------------	--------------------------	--

L'Autriche	MAK Valeur à court terme (mg/m ³)	4 mg/m ³ (fraction inhalable)
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (aérosols alcalins)
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	2 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (plafond) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Estonie	OEL Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Finlande	OEL Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	Nom local	Hydroxyde de sodium
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Hongrie	AK-érték	2 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	2 mg/m ³
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	0.5 mg/m ³
Lituanie	NRV (mg/m ³)	2 mg/m ³
Pologne	NDS (mg/m ³)	0.5 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	1 mg/m ³
le Portugal	OEL - Ceilings (mg/m ³)	2 mg/m ³
la slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	2 mg/m ³
la slovenie	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fraction inhalable)
la slovenie	OEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fraction inhalable)
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	2 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	1 mg/m ³ (poussière inhalable)
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (inhalable dust)
Royaume-Uni	Nom local	Hydroxyde de sodium
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Norvège	Grænseverdier (Takverdi) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Etats-Unis - ACGIH	Nom local	Hydroxyde de sodium
Etats-Unis - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Etats-Unis - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Irritation pour voies respiratoires supérieures, yeux, et peau

Sulfate d'ammonium (7783-20-2)		
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	0.02 mg/m ³ (hydrate)

Silice amorphe, précipitée et gélifiée (112926-00-8)		
L'Autriche	MAK (mg/m ³)	4 mg/m ³ (fraction inhalable)
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	10 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	5 mg/m ³
Pologne	NDS (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fraction inhalable) 2 mg/m ³ (fraction respirable)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains:

Pas nécessaire dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées

Protection des yeux:

Aucun requis lors d'une utilisation normale

Protection de la peau et du corps:

Aucun requis lors d'une utilisation normale

Protection respiratoire:

Aucun requis lors d'une utilisation normale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement..

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Pâte.
Couleur	: bleu clair.
Odeur	: Florale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5.25
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1 g/ml
Solubilité	: Dispersible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne peut pas se produire.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Corrosion/irritation cutanée	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits) pH: 5.25
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits) pH: 5.25
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Cancérogénicité	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)

STOT - exposition unique	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
STOT - exposition répétée	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Danger par aspiration	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Symptômes et effets défavorables possibles sur la santé humaine	: Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme susceptible d'entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)

Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C10-16, sels d'ammonium (68081-96-9)

CE50 96h algues (1)	42 mg/l (Espèce : Desmodesmus subspicatus)
---------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Diamond Dazzle Stik

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diamond Dazzle Stik

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations supplémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Informations supplémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement.
------------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination du produit/de l'emballage: Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
--------------------	---

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport routier

Non Réglementé

Transport maritime

Non Réglementé

Transport aérien

Non Réglementé

Transport par voie fluviale

Non Réglementé

Transport ferroviaire

Non Réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance de la liste REACH soumise à des restrictions selon l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste des candidats REACH

Ne contient aucune substance de l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/UE (SEVESO III)

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Référence à AwSV : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, risque grave pour les eaux (Classification selon l'ordonnance AwSV, Annexe 1)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : N'est pas sujet de 12. BImSchV (Hazardous Incident Ordinance)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : L'acide sulfurique, les esters mono-alkyles en C10-16 et les sels d'ammonium figurent sur la liste

SZW-lijst van mutagene stoffen : L'acide sulfurique, les esters mono-alkyles en C10-16 et les sels d'ammonium figurent sur la liste

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucune des composants ne sont répertoriés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucune des composants ne sont répertoriés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucune des composants ne sont répertoriés

Danemark

Règlements nationaux danois : Les femmes enceintes/ qui allaitent travaillant avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; Règlement (CE) N° 1272/2008
	PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
	REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
	STEL- Limites d'exposition à court terme
	vPvB - très persistant, très bioaccumulable

Sources des données clés : RÈGLEMENT (CE) N O 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et les abrogeant directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Accun.

Texte complet des mentions H et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SDS UE (REACH Annexe II)

Les présentes informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins exclusives de santé, sécurité et exigences environnementales. Elles ne devraient par conséquent pas être considérées comme garantissant une propriété spécifique quelconque du produit